

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE**

### **à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour l'implantation d'un ouvrage expérimental atténuateur de houle sur la commune de Vias**

Il sera procédé du lundi 6 novembre 2023 à 9h00 au mercredi 22 novembre 2023 à 17h00, soit durant 17 jours consécutifs à une enquête publique préalable à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour l'implantation d'un ouvrage expérimental atténuateur de houle sur la commune de Vias.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête publique, est monsieur Jean-Claude HEMAIN.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est madame Sophie DRAI – communauté d'agglomération Hérault méditerranée, direction de l'environnement et du littoral (Téléphone : 04 99 47 48 70 ; e-mail : [s.drai@agglohmn.net](mailto:s.drai@agglohmn.net)) .

#### **Dossier d'enquête :**

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime et de la décision de l'autorité environnementale de dispense d'étude d'impact après examen au cas par cas seront déposés et consultables du lundi 6 novembre 2023 à 9h00 au mercredi 22 novembre 2023 à 17h00 :

\* en mairie de Vias, siège de l'enquête, aux horaires suivants :

– du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

\* sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/protection-littoral-vias-experimentation/>

\* sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications>

\* sur un poste informatique mis à disposition du public en préfecture de l'Hérault accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement (tel 04 67 61 61 61).

#### **Observations et propositions :**

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 6 novembre 2023 à 9h00 au mercredi 22 novembre 2023 à 17h00 :

\* sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Vias, siège de l'enquête,

\* adressées par correspondance au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Mairie de Vias  
*Installation de filet atténuateur de houles*  
6 place des arènes  
34 450 VIAS

\* par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé :

<https://www.democratie-active.fr/protection-littoral-vias-experimentation/>

\* Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Vias, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

- lundi 6 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 22 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 .

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, délégation à la mer et au littoral et à la mairie de Vias et sur le site internet des services de l'État ([www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public](http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public)).

La décision prise par le Préfet de l'Hérault, susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est la délivrance d'une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.